



BREVES CFDT : CE MGEN Union du 31.01.2017

Communication du président

Référencement : nous avons déposé notre réponse dans les délais requis. Les autres compétiteurs ne sont pas connus précisément à ce stade, mais nous savons qu'il y a au moins trois participants. La stratégie de distribution se pose également (plusieurs offres), ainsi que les modalités de présentation des offres et le système d'information. Les enjeux sont les résultats en matière de mutualisation (segmentation des populations).

Groupe Mgen-Istya-Harmonie

Après interruption des travaux, l'ensemble des Conseils d'administration ont réaffirmé la volonté de groupe. Les travaux reprennent (vision partagée, principes fondamentaux). Il n'y a pas de perspective de fusion, mais le projet sera des plus intégrateurs. Les mutuelles sont les seules actrices opérationnelles et conservent leur personnalité. On est toujours sur « mutuelle forte pour un groupe fort ». Certains dirigeants des deux groupes veulent qu'on avance vite, dans les 3 mois, notamment sur prévoyance, réseaux de professionnels de santé, assistance, audit/contrôle interne (sur ce dernier point, mutualisation des moyens).

Sur le L3 : nous avons de grandes différences d'organisation avec Harmonie Mutuelles. Nous créons très prochainement l'union faitière de L3, mais nous gardons pilotage et gouvernance pour MGEN ASS et MGEN CS. La MGEN se consacre à H2020. Les nouvelles modalités de pilotage sont reportées à 2019-2020. Il n'y aura aucun transfert vis-à-vis du L3 avant cette échéance.

Pour l'UMG, il n'y a pas de changement sur les directions ciblées pour participer au groupe.

- A partir de mars/avril, mise en œuvre institutionnelle,
- mai : dossier ACPR,
- avant fin juillet : définition de l'ensemble des politiques prudentielles,
- création du groupe à fin octobre.

Pour Union : Il est possible qu'il y ait des changements de rattachement au niveau des DGA à compter de début mars (éléments en cours de validation).

Commission Formation

La dépense et le nombre d'heures ont augmenté, mais le nombre de stagiaires a diminué. La DRH explique que cette diminution du nombre de stagiaires est liée à la programmation antérieure d'une formation handicap prévue pour 250 personnes et qui a été reportée (e-formation).

Contrats de professionnalisation

Le nombre de ceux-ci augmentent d'année en année, répartis dans de nombreuses directions, et nous pouvons nous en satisfaire. La volonté est de poursuivre cet effort. L'un des précédents contrats de professionnalisation a été gardé en CDD et un autre en CDI.

CPE

Un rappel de la réglementation est fait. Il nous est précisé également le nombre de personnes dotées, en application de l'accord de branche formation du juillet 2015 relatif à la formation professionnelle, d'un abonnement de leur CPF à raison de 100H, soit 39 personnes.

Ces trois points ont fait l'objet d'un vote pour unanime

Projet d'évolution et de réorganisation des activités d'impression du siège national

La présentation est en légère évolution par rapport à celle faite en CHSCT, avec quelques données chiffrées et un plan d'aménagement. Le dossier ne nous a pas semblé suffisamment argumenté pour que nous puissions nous y rallier. On nous livre des chiffrages en baisse constante depuis 2012 sans nous en expliquer les sources, et les raisons (non remplacement des salariés, du mangement ?). Nous avons retenu que la décision, quel que soit notre avis, était déjà arrêtée au point que la mise en œuvre s'inscrivait au lendemain de notre consultation. Dommage pour nos collègues qui se sont perfectionnés sur leur métier, dommage de voir cette activité offset externalisée pour une valeur ajoutée qui reste à démontrer, tant en termes de qualité que de coût. Surtout s'il s'agissait de régulation interne ... Les règles n'auraient-elles pu être rappelées avant d'en venir à cette solution qui pénalise les seuls collaborateurs du secteur ? L'emploi n'est certes pas en jeu... heureusement. Il y aura recentrage de l'activité reprographie en interne.

Vote : 4 contre (CFDT-CGT) – 2 pour (CGC)

Prochain Comité d'Établissement le 23 février 2017

Pour les prestations CE (tourisme ou œuvres sociales) : <http://www.cceuesmgen.fr>

Pour vous informer sur l'actualité syndicale à la Mgen, un seul clic :

<http://www.cfdtgroupemgen.org/>